

La Maire de Paris

Paris, le 4 septembre 2015

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 31 juillet, vous m'adressez pour simple avis les douze projets d'arrêtés ZTI ainsi que par lettre du 6 août le projet d'arrêté concernant les gares parisiennes que vous souhaitez adopter pour l'application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques promulguée le 6 août 2015.

Je tiens à vous faire part de ma surprise quant au nombre et à l'étendue des zones touristiques internationales projetées, très au-delà de celles évoquées lors du débat parlementaire. La généralisation à toutes les gares relève de la même logique. Votre démarche n'est fondée sur aucune étude d'impact et ne prévoit pas de véritable retour d'expérience à l'issue des premières années de mise en œuvre, notamment en termes d'effets sur l'emploi et l'activité. Cette extension massive et la création de nouvelles zones ne répondent de même à aucun critère objectif ni, dans certains cas, à aucune réalité touristique. C'est ainsi que certaines de ces zones réalisent moins de 1% de leur chiffre d'affaires en détaxe, ce qui laisse douter qu'elles puissent d'une quelconque manière contribuer au tourisme international.

Ainsi, les zones que vous projetez d'instituer révèlent le fantasme d'une ville entièrement dédiée à un tourisme consumériste, bien loin de la réalité quotidienne qui fait la singularité de la capitale, y compris pour ce qui concerne son attractivité internationale.

Paris est une ville dont l'identité et le patrimoine reposent sur une diversité commerciale et sur la présence d'artisans et commerçants aux savoir-faire reconnus dans le monde. Paris a donné une place centrale à ces entreprises qui œuvrent tant pour la qualité de vie des Parisiens que pour des industries nationales comme celle de la mode, fleuron de notre économie. Loin de la généralisation des franchises et des grandes surfaces qui aujourd'hui uniformisent les métropoles internationales, Paris, grâce à son patrimoine culturel, son organisation sociale et à sa politique offensive en faveur du maintien du commerce de proximité, a su jusqu'à présent, conserver son identité propre et sa spécificité. L'indifférenciation et la standardisation des grandes villes-monde n'est pas le projet que je porte pour Paris.

Les projets d'arrêtés méconnaissent la réalité des dimanches à Paris : 15 000 commerces sont d'ores et déjà ouverts le dimanche, commerces de bouche, artisans créateurs, entreprises familiales ou encore restaurants et entreprises culturelles qui attirent tout autant les Parisiens que les touristes. Les zones que vous souhaitez instituer vont bouleverser cet écosystème parisien qui représente une sorte d'emblème pour notre ville à l'international.

Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX12

Elles auront des conséquences négatives pour le commerce de proximité, qui sera affaibli face à la concurrence des franchises - en particulier des grandes surfaces alimentaires - entraînant sur le quotidien des Parisiens un recul évident. La masse salariale concernée par le travail du dimanche comprend une majorité de femmes avec enfants, dont la « liberté » de choix de travailler le dimanche est plus que contrainte. Les implications sociales et familiales seront donc majeures pour les Parisiens.

Certains également seront les coûts de fonctionnement induits pour la collectivité parisienne, en termes de mobilisation des services de la propreté et de voirie, à l'heure même de la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités qui vise prioritairement leur budget de fonctionnement. Cela s'inscrit dans le cadre de l'accroissement continu des charges de centralité que doit supporter Paris.

Enfin, c'est une réforme de société que vous imposez à Paris sans implication des acteurs locaux. J'avais proposé une méthode concertée avec la création d'une Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) composée d'élus de la majorité et de l'opposition ainsi qu'une large discussion avec, entre autres, les enseignes, les syndicats... Mais vous avez souhaité - de façon hâtive, dirigiste et centralisée - imposer aux élus de Paris et aux Parisiens le cadre dans lequel ils vivent le dimanche. Vous avez ainsi explicitement refusé que les maires disposent d'un avis conforme sur la création des ZTI : en cela vous êtes à rebours d'une histoire institutionnelle française qui repose en grande partie sur la décentralisation. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques persiste même à ôter à la Maire de Paris la compétence pour attribuer les douze « dimanches du maire » pour les attribuer au préfet, en dépit de l'inconstitutionnalité de cette disposition, avérée depuis la décision n° 2009-588 DC du 6 août 2009. Je ne manquerai pas d'invoquer cette inconstitutionnalité par le biais d'une question prioritaire de constitutionnalité prochainement.

Je souhaite ainsi vous réaffirmer mon profond désaccord sur les principes comme sur la méthode imposant aux acteurs locaux la définition des règles régissant leurs territoires et dérogeant aux principes fondamentaux du droit du travail en France. Cette démarche s'appuie sur une méconnaissance du tissu commercial parisien et des tenants de l'attractivité de Paris pour les touristes du monde entier. Mon projet pour Paris n'est pas d'opposer les touristes et les habitants mais de rechercher la satisfaction et le mélange de ces deux catégories à travers des événements comme paris plage ou encore des efforts de fond comme l'embellissement de la ville.

Benjamin Constant disait vrai : *« Les intérêts et les souvenirs qui naissent des habitudes locales contiennent un germe de résistance que l'autorité ne souffre qu'à regret, et qu'elle s'empresse de déraciner. Elle a meilleur marché des individus ; elle roule sur eux sans effort son poids énorme comme du sable. »*

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Anne HIDALGO